tion comme aux parqueurs du dominicain Lebreur.

C'est ainsi que M. Jamont obtint son brevet d'incapacité auparlement. Les nationalistes fondaient sur lui les plus brillantes espérances. Les opportunistes, les jésuites et les napoléonistes ne demeureraient point en retour. Un homme aussi bête, s'il était incapable de mener des centaines de mille hommes à la victoire sur les armées étrangères trouverait toujours bien moyen de les conduire au massacre de ses concitoyens désarmés. Il avait donc tout ce qu'il fallait pour leur plaire.

En un de compte il vient de leur claquer dans la main. Le pauvre homme acculé à une résolution virile n'a trouvé que sa démission. C'était le moment de se montrer. Il a le camp. Ainsi se trouvent respectées les saintes traditions du haut commandement.

Sous le titre « La sédition militaire, » Rane écrit dans le *Radical* :

Se solidarisant avec la faction militariste qui a l'insolente prétention d'imposer ses volontés au gouvernement de la République, le général Jamont a donné sa démission de généralissime ; il l'a fait dans des termes qui constituent, comme l'a dit le ministre de la guerre, une protestation contre les actes du gouvernement.

Le coup était prévu depuis plusieurs jours et l'on devait s'attendre à cette tentative suprême de la faction qui a été le couronnement du chantage éhonté contre le gouvernement depuis que le général André a pris le portefeuille de la guerre.

Il *ne restait plus à la faction qu'à jouer sa dernière carte sur la démission effectuée du général Jamont : elle a placé ses ultimes espérances sur un vote de la Chambre renversant le ministère. Ainsi aurait été réalisé le mot dit, il y a quelques mois, par un des chefs de la jésuitière ; « quiconque osera nous toucher sera brisé ! »*

Et peut-être la faction militariste aurait-elle réussi, peut-être aurait-elle triomphé si le gouvernement n'avait agi avec promptitude et fermeté.

Mais on a appris en même temps à la Chambre la démission du général Jamont et son remplacement par le général Brugère. Le gouvernement s'est montré résolu. Cela a suffi pour lui assurer une majorité.

La question se posait d'ailleurs avec une telle netteté qu'aucun républicain ne pouvait hésiter. Oui ou non, la République tolérera-t-elle une véritable sédition militaire ? Oui ou non, la République sera-t-elle livrée au prétorianisme ?

Citons enfin, pour terminer cette rapide revue de la presse socialiste et républicaine, l'extrait suivant de M. Paul Degouy, dans le *Voltaire* :

Le général Jamont qui affectait, il y a deux ans, de présider les cérémonies organisées par le père Didon, subit fatalement des influences sur lesquelles il est superflu d'insister.

C'est vers lui que l'on s'est tourné après les votes répétés de la Chambre approuvant l'attitude du général André, en lui a persuadé que la menace de sa démission pouvait produire sur le gouvernement une impression décisive et que sa démission même pourrait provoquer une crise ministérielle.

Il en a été autrement.

Nous n'en tirons pas moins, aujourd'hui, dans les feuilles réactionnaires, qu'il ne reste plus rien de notre armée, sur aux yeux de nos éternels adversaires, à quoi donc se réduit l'armée nationale, si elle n'a plus à sa tête des chefs susceptibles de se laisser entraîner aujourd'hui à l'indiscipline et, demain, au coup d'État.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 5 juillet. — La séance s'ouvre à 2 h., sous la présidence de **M. Aymard**, remplaçant l'académicien-pommadé Deschanel.

Validation de M. Cardon

M. Gemy dépose un rapport concluant à la validation de l'élection de M. Cardon dans la 2e circonscription de Douai (Nord).

Ces conclusions sont adoptées et M. Cardon est admis.

LA LIGNE DE LOURCHES A CAMBRAI

La Chambre adopte, après urgence déclarée :

Un projet de loi ayant pour objet de modifier les conditions financières de la concession des chemins de fer d'intérêt local dénommés « Groupe du Sud » et ligne de Lourches à Cambrai.

Le casier judiciaire

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur un projet de loi, adopté par le Sénat tendant à modifier la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et sur la réhabilitation de droit.

M. Cruppi demande l'urgence au nom de la commission, et dit que la commission a incorporé dans l'article 8 un amendement de M. Berteaux accepté par elle.

L'urgence est déclaré et le projet de loi est adopté.

Les conditions privées

La Chambre adopte en première délibération une proposition de loi de **M. Antier** et plusieurs de ses collègues sur l'exercice de la pharmacie.

M. Cruppi demande à la Chambre d'ordonner la discussion immédiate, sous réserve qu'il n'y aura pas de débats, d'un rapport sur une proposition de loi adoptée par le Sénat avec modification, interdisant la création des conditions privées en concurrence avec les conditions publiques antérieurement établies.

M. Balsan fait remarquer qu'il aura des observations à présenter.

La discussion est ajournée.

Une question au Ministre de la Guerre

LES CONGÉS AUX MOISSONNEURS

M. Ferdinand Bougère a la parole pour adresser une question à M. le ministre de la guerre.

Une circulaire ministérielle autorise les corps d'armée à donner un certain nombre de permissions aux soldats qui demandent à faire la moisson. L'orateur demande que la proportion de ces permissions soit augmentée, pour venir en aide aux agriculteurs.

Le général André, ministre de la guerre, répond que le nombre des permissionnaires mis à la disposition de l'agriculture avait été fixé d'abord à 10 0[0 pour l'infanterie et 5 0[0 pour la cavalerie ; cette proportion a été portée à 12 0[0 et à 7 0[0.

Il y aurait imprudence à augmenter par une mesure générale ; mais le ministre restera juge de savoir si on peut sortir des règles habituelles pour venir en aide aux besoins de telle ou telle région.

M. Bougère remercie le ministre. Puisqu'il restera le seul juge, il le prie de donner des instructions à ses bureaux pour hâter les réponses faites aux demandes des agriculteurs.

L'ARMÉE COLONIALE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, relatif à l'organisation des troupes coloniales.

L'amiral **Bienaimé** s'autorise de sa qualité de vieille baderne nationaliste pour combattre le projet, mais on ne l'écoute pas.

Discussion des articles

L'urgence est déclarée.

On passe à la discussion des articles.

M. de Mahy développe un contre-projet tendant au rattachement des troupes coloniales au ministère des colonies.

M. Gaudin déclare que dès la rentrée des Chambres, il déposera une proposition tendant à modifier l'article 8 du projet et à supprimer l'article 9 en vue d'assurer l'autonomie de l'armée coloniale.

M. de Beaumont-Vassy, rapporteur, dit que la Chambre s'est prononcée, en première délibération sur le principe du projet, il n'y a pas à y revenir. Toute la discussion doit porter sur les modifications de détail introduites par le Sénat.

Cependant M. de Mahy remet en question le principe du rattachement à la guerre voté par 400 députés ; ce n'est évidemment qu'un moyen dilatoire que la Chambre écartera de prime abord.

Le rapporteur dit que l'autonomie de l'armée coloniale est inscrite dans la loi.

Sous le régime nouveau, les ministres de la guerre pourront moins facilement pratiquer le favoritisme qu'avec le régime actuel.

Parlant des affaires de l'Extrême-Orient, l'orateur ajoute que la situation actuelle justifie le projet. Il faut que nous ayons dans la Chine du Nord des forces égales à celles qu'enverront les grandes puissances. Il faut en outre que nous ayons au Tonkin des forces suffisantes pour parer à toute éventualité.

Le ministre de la marine serait incapable de faire face à toutes ces exigences, sans faire appel aux volontaires de l'armée de terre.

Cela prouve que le ministre de la guerre, qui doit suffire aux éventualités de la guerre, doit préparer en temps de paix les moyens d'y parer.

La situation en Extrême-Orient démontre donc la nécessité de voter au plus tôt le projet, et non de l'ajourner.

Le nationaleux Lemire soutient le contre-projet de son compère de Mahy.

Mais la Chambre, cinglant d'un nouveau camouflet la bande nationaliste, rejette le contre-projet par 468 voix contre 152.

PALINODIES NATIONALISTES

A ce moment se produit un incident.

M. Chautemps, de sa place, ayant dit que M. de Mahy avait changé d'opinion, le député de la Réunion se lève et crie : C'est un mensonge !

Des rumeurs se font entendre mais ses voisins prient M. Chautemps de ne pas répondre et de ne pas faire attention.

Jourde dit qu'en effet M. de Mahy qui avait soutenu le rattachement à la marine soutient aujourd'hui le rattachement aux colonies.

M. **M. Chautemps** s'écrie : C'est là qu'est le mensonge.

Tout se calme cependant.

VOTE DU PROJET

Les divers articles sont successivement adoptés, puis l'ensemble du projet est voté par 469 voix contre 41.

LES TROUBLES DE LA MARTINIQUE

M. Denis Guibert demande le maintien à l'ordre du jour de son interpellation sur la Martinique. Elle est renvoyée après les 4 contributions.

La séance est levée à 7 heures moins le quart et renvoyée à demain à deux heures, pour la discussion des propositions relatives à l'admission temporaire et à la mévente des blés.

SÉNAT

Paris, 5 juillet. — La séance s'ouvre à 3 h., sous la présidence de **M. Fallières**.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1900, ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés, ouverture de crédits au titre des budgets annexes.

M. Le Prevost de Launay proteste contre les pratiques financières du gouvernement qui soustraient des dépenses publiques au contrôle du Parlement.

M. Antonin Dubost réplique. Lui aussi déplore les errements signalés par M. Le Prevost de Launay ; mais il croit que ces errements sont causés beaucoup plus par la méthode vicieuse de notre administration que par la mauvaise volonté du gouvernement.

M. Caillaux fait remarquer que les crédits demandés au ouvrd'hui ont été rendus nécessaires par des opérations militaires au Transvaal, à Madagascar, en Chine, opérations qu'il était impossible de prévoir.

M. Siegfried demande la suppression du crédit supplémentaire qui doit servir à assurer la prise des mesures préventives contre la peste.

M. Trouillot considère que les mesures de désinfection prises au Brésil sont absolument vexatoires pour les passagers.

Il demande au ministre de l'intérieur de ne pas dépenser l'argent qui lui sera accordé.

M. Waldeck-Rousseau répond que non seulement il le dépensera, mais qu'il dépassera probablement les prévisions actuelles.

Les crédits pour les ministères de l'intérieur, de la guerre et de la marine, de l'instruction publique et des Beaux-Arts sont adoptés.

LE COUP DE JAMONT

Interpellation nationaliste

Le Président annonce qu'il a reçu de MM. Millard et Franck-Chauveau une demande d'interpellation sur la démission du général Jamont (Bruit à gauche).

Le Président du Conseil accepte la discussion immédiate qui est ordonnée.

Les Ouvriers à l'Exposition

Le Sénat passe au ministère du commerce.

En réponse à une question du rapporteur général, **Millerand** déclare que le crédit de 40.000 fr. demandé pour participer aux frais de voyage des délégations ouvrières à l'Exposition sera réparti entre les départements ou associations proportionnellement aux sacrifices faits par les conseils généraux, par les villes et par les chambres de commerce.

Les crédits du ministère du commerce, des postes et télégraphes sont adoptés.

Le Sénat adopte les crédits relatifs aux ministère des colonies, de l'agriculture et des travaux publics.

L'ensemble du projet est adopté par 331 voix contre 27.

Boniment nationaliste

M. Franck Chauveau a la parole pour développer son interpellation.

— Il nous a paru, dit-il, à mes amis et à moi (cris : vive Méline) que dans les circonstances graves que nous traversons, il était impossible de ne pas fournir au Sénat, l'occasion de manifester son sentiment et à chacun de nous de dégager sa responsabilité.

Le sénateur nationaleux rappelle les faits et donne la lecture de la lettre de démission du général Jamont. Il a été continué il relevé de ses fonctions ainsi que le général Delanne. Quand cela s'arrêtera-t-il dans cette désorganisation de l'armée (Protestations, agitation).

Ramassant l'ordre du jour présenté hier à la Chambre par le méliniste Krantz et que celle-ci a repoussé avec mépris, **M. Franck-Chauveau** dépose en terminant l'ordre du jour suivant comme sanction de son interpellation nationaleuse.

« Le Sénat regrettant les mesures qui ont pour effet de désorganiser l'armée passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est accueilli sur les bancs républicains par des protestations et les cris répétés de : A bas la réaction ! A bas le coup d'État !

DÉCLARATIONS du président du Conseil

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, monte à la tribune

Au milieu d'un profond silence, **M. Waldeck-Rousseau** prend la parole en ces termes :

M. Franck-Chauveau disait tout à l'heure qu'un fait grave s'est produit. Oui, un fait grave s'est produit, mais sans gravité sérieuse dans ses conséquences. Le pays ne se laissera jamais prendre par le mot d'incident qui peut désorganiser notre défense nationale. (Applaudissements). D'ailleurs, le général Jamont part de lui-même, il a cessé dans les services ; il devait prendre sa retraite au mois de juillet et il est remplacé par un homme d'une grande vigueur. (Applaudissements).

M. Gieren de Malzan. — Un général d'antichambre ! (Bruit).

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Waldeck-Rousseau. — Le général Brugère serait acclamé par ses détracteurs, si, à son amour pour l'armée il ne joignait pas le dévouement à la République. (Applaudissements).

Manifestation républicaine

Quand il descend de la tribune, M. Waldeck-Rousseau est salué par une triple salve d'applaudissements, mêlés aux cris répétés de Vive la République !

On demande l'affichage du discours du président du Conseil.

Les nationalistes, groupés dans un coin, paraissent rageurs.

Leur porte-parole, **M. Franck-Chauveau** veut essayer une protestation contre les déclarations de M. Waldeck-Rousseau, qu'il prend personnellement et gravement à partie.

D'une voix glapissante, il crie au président du Conseil au milieu du bruit :

« Vous vous figurez, parce que vous présentez de grands projets de défense, que vous faites tout votre devoir envers l'armée. Quant à nous, nous soutenons que vous ne savez que la desservir et la désorganiser. »

De vigoureuses protestations couvrent la voix du sénateur réactionnaire, qui s'affale sur son banc, plus pâle qu'un cadavre.

LES NATIONALEUX BATTUS

Vote de confiance

MM. Morellet, Desmons, Leydet, Lourties, Chaumier déposent un ordre du jour ainsi conçu :

Le Sénat, approuvant les déclarations et les résolutions du Gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Le président du Conseil. — Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Morellet.

La priorité est accordée à l'ordre du jour de M. Morellet par 166 voix contre 85.

L'ordre du jour de confiance est ensuite adopté par 164 voix contre 21.

VOTE DE L'AFFICHAGE du discours de M. Waldeck-Rousseau

M. Morellet demande l'affichage du discours du Président du Conseil (Applaudissements nombreux).

La proposition de M. Morellet, tendant à l'affichage, est adoptée par 153 voix contre 90.

Une proposition de M. Sebline tendant à y faire figurer le nom des votants est adoptée également.

La loi sur la Presse

M. Bernard dépose une proposition tendant à modifier la loi de 1881 sur la presse.

La proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

La Dépopulation

MM. Piot et **Bernard** présentent le projet de résolution suivant :

« Le gouvernement est invité à instituer une commission extra-parlementaire pour procéder à une étude d'ensemble sur la dépopulation et à rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre. »

M. Siegfried demande l'urgence qui est déclarée.

La séance est levée à 6 h. 1[2 et renvoyée à demain.

A l'Exposition

(De notre correspondant spécial)

La fête coloniale

Paris, 5 juillet. — Une fête de nuit a eu lieu hier soir au Trocadéro. Elle était due à l'initiative du personnel des colonies françaises, qui en avait fourni les principaux éléments.

Cette fête est la première du genre.

En attendant les grandes fêtes promises, et prochaines, la commission supérieure de l'Exposition a voulu rehausser le programme des soirées.

Certes, le public aurait peut-être mauvaise grâce à se plaindre de ce qu'il pouvait voir depuis quelque temps. Fontaines lumineuses, cascades, salle des illusions, cinématographe, etc.

Mais si tout cela animait le Champ de Mars, le Trocadéro était plus morne.

Grâce à la fête coloniale d'hier il a pris un aspect des plus vivants et des plus gais.

Tandis que la nuit tombait lentement sur les dômes et les minarets du Trocadéro, le cortège s'est méthodiquement organisé. A neuf heures précises, il s'ébranlait et développait ses méandres dans les allées du jardin, baignées de lumière et envahies par une foule immense, mais docile, qui s'écartait d'elle-même pour lui livrer passage. Les spahis détachés à la section algérienne ouvraient la marche, le fusil en bandoulière, superbes sur leurs fringants chevaux arabes, à la robe toute blanche.

Le premier groupe est celui de Madagascar, formé des tirailleurs et des art sans mpe gaches, et précédé de la musique de la Reine. Au centre de ce groupe, Morabi, une femme sakalave superbe, aux cheveux crépus enroulés en longues tresses, est portée en filanzane. Elle sourit au public, qui l'applaudit.

Viennent ensuite les Tunisiens. Ce sont d'abord les porteurs des zaouia, les drapeaux sacrés gardés précieusement dans les mosquées et qui figurent dans toutes les fêtes indigènes ; puis, c'est le cortège de la mariée.

En tête du groupe des Dahoméens, un noir aux formes athlétiques porte l'écusson du roi Toffa : un léopard sous un palmier, le tout couronné de l'Étoile noire du Bénin. Des griots, des marabouts, des féticheurs, tiennent à la main des lampions rappelant, par leur forme, les motifs de la table des sacrifices.

Une dahoméenne, appelée Efryeque, femme d'un artisan noble, joue le rôle de la Reine. Sa petite tête noire disparaît à moitié sous les larges ailes d'un chapeau mexicain ! Cette Majesté d'occasion paraît très fière dans le manteau en velours rouge, rehaussé d'or, dont elle est drapée. Elle a les pieds nus.... De chaque côté du hamac, dans lequel elle est couchée, marchent ses dames d'honneur.

Mais le clou de la fête, c'est incontestablement le groupe indo-chinois. Il est le plus nombreux. Il est aussi le plus pittoresque, avec ses indigènes vêtus de robes rouges ornées de dragons verts, bleus ou blancs, qui promènent Gen-Rang, le dragon fabuleux de 17 mètres de long, assez analogue à la fameuse Tarasque provençale, et que l'on sort dans toutes les villes annamites le jour de l'an.

La nouba algérienne, les Sénégalais et les Soudanais ferment la marche.

Après avoir traversé le pont d'Iéna sous les éclatantes projections du phare allemand, le cortège nait l'allée centrale du Champ-de-Mars, au son des musiques indigènes endiablées. Sur tout le parcours, il provoque les rires et les applaudissements de la foule. Il s'engage ensuite dans le promenoir qui passe sous les cascades du Château d'Eau. M. Picard l'attendait à cet endroit. Il fait remettre à la belle Sakalave et à la « reine du Dahomey » de superbes bouquets ornés de rubans tricolores, dont elles paraissent d'ailleurs très embarrassées. Ces dames ont si peu l'habitude d'en recevoir !...

Le cortège retourne enfin au Trocadéro, en repassant le même chemin qu'à l'aller, et la dislocation a lieu.

On recommencera mercredi prochain, avec des variantes et de nouveaux clous.

Toute cette marche d'un caractère inédit à Paris, tous ces costumes étincelants et variés ont plu à la double haie, pressée et curieuse, des visiteurs.

Cela indique que, le soir aussi bien que pendant la journée, la foule viendra toutes les fois qu'elle saura trouver un programme intéressant et varié.

Le cadre de l'Universelle se prête à l'exécution des plus belles idées.

Nous sommes persuadés qu'on saura l'utiliser... et souvent.

La GUERRE en CHINE

VICTOIRE DES CHINOIS

A TIEN-TSIN

Retraite des troupes étrangères

Londres, 5 juillet. — Le Foreing-Office a reçu un télégramme de l'amiral anglais disant qu'après la bataille livrée aux Chinois près de Tien-Tsin, le 30 juin, les troupes alliées ont dû battre en retraite et se frayer un passage en combattant vers Ta ou, où elles sont arrivées, perdant beaucoup de monde.

Les morts et les blessés ont été abandonnés aux Chinois, qui étaient au nombre de plus 100.000.

LE PREMIER BOMBARDEMENT DE TIEN-TSIN

Un télégramme de Tien-Tsin, daté du 27 juin, et réexpédié de Shanghaï le 4 juillet, donne l'analyse la plus complète que nous ayons eue jusqu'à présent sur le bombardement de Tien-Tsin par les Chinois, les luttes désespérées soutenues par les troupes internationales alliées et l'arrivée des renforts. En voici le texte :

« Le bombardement de Tien-Tsin a commencé dans l'après-midi du 17, à 3 heures, quand des projectiles ont commencé à s'abattre sur les concessions étrangères et sur l'école militaire.

» Les forces internationales alliées ont traversé la rivière et se sont emparées de l'école militaire. Les Chinois n'ont offert qu'une légère résistance, ne s'attendant évidemment pas à cette attaque.

» Dans la nuit du 17, 5000 hommes de troupes chinoises environ ont cerné Tien-Tsin. Le bombardement n'a pas discontinué de toute la nuit et s'est poursuivi sans repit jusqu'au 18.

» Les troupes internationales alliées étaient serrées de près et la situation resta des plus critiques jusque le dimanche 24 juin, les Chinois étant en grandes forces tout autour de la gare du chemin de fer. Les troupes alliées opposaient, cependant une résistance désespérée et les Chinois se retirèrent vers la ville.

» Elles reprirent la lutte dans la nuit du 19, mais les alliés les tinrent en échec et à partir de cette date les Russes restèrent seuls maîtres de la gare du chemin de fer.

» Les Chinois avaient monté un canon à un mille environ de la concession étrangère et, pendant toute la nuit du 18 et la matinée du 19, ils n'ont cessé de bombarder la concession, lui causant de grands dommages. La canonnade a continué jusqu'à ce que la colonne de secours soit entrée à Tien-Tsin.

» Une seconde attaque a été dirigée aujourd'hui contre l'arsenal de l'est par trois batteries de troupes russes, mais à dix heures et demie, ce matin, les Russes ont été obligés de se retirer.

» Des sorties comprenant 500 Anglais, une compagnie d'Allemands et 30 Américains ont alors attaqué l'ennemi qui disposait de 1,000 hommes environ et de 4 canons. Les Chinois opposèrent une vive résistance jusqu'à une heure, lorsque toutes les alliées, appuyées par leur artillerie, se sont avancées et ont pris d'assaut une aile de l'arsenal.

» Environ 500 Chinois ont été tués et le reste s'est retiré. Le manque de cavalerie a empêché les alliés de s'emparer de toute la colonne ennemie.

» Aussitôt que les troupes alliées furent dans l'arsenal, une attaque de flanc fut faite par environ 1,000 hommes de troupes impériales chinoises, mais les canons anglais et russes les repoussèrent sans peine et le manque de cavalerie seul empêcha de nouveau les alliés de mettre les Chinois en pleine déroute. »

On sait que les Chinois sont revenus à l'attaque de Tien-Tsin et la dépêche que nous publions plus haut annonce qu'ils ont finalement infligé un grave échec aux troupes internationales.

Nouvelles officielles françaises

Paris, 5 juillet. — Par un télégramme expédié de Tche Fou le 2 juillet, mais daté du 29 juin et reçu ce matin au ministère des affaires étrangères, notre consul général à Tien-Tsin confirme ce qu'on sait déjà sur le meurtre du ministre allemand à Pékin et l'incendie du Tsong-Li-Yamen par le détachement des marins allemands, après la mort du ministre.

Il ajoute : « A la date du 25, date à laquelle est parti de Pékin le Chinois qui a apporté ces nouvelles, tous les ministres et les résidents étaient réunis à la légation anglaise. Les légations de France, d'Allemagne et du Japon étaient gardées par leurs détachements.

M. et Mme Pichon, ainsi que toutes les personnes de la légation, allaient bien. Les autres légations étaient brûlées ainsi que la douane et les missions.

Les pertes des détachements des différentes nationalités étaient de 6 tués et 6 blessés ».

Graves nouvelles de Pékin

Shanghaï, 5 juillet. — On assure de bonne source que trois domestiques, au service d'étrangers de Pékin, se sont échappés de la ville. Ils annoncent que les étrangers, au nombre d'un millier, y compris 400 soldats, 100 membres du corps des douanes chinoises, des femmes et des enfants, ont tenu dans la légation anglaise jusqu'à l'épuisement des vivres et des munitions. La légation a été incendiée et tous les étrangers ont été tués.

Ils ajoutent que le bruit courait que l'empereur Kuang-Su et l'impératrice douairière avaient été empoisonnés.

40.000 RUSSES en marche vers Pékin

Le bruit s'accrédite à Londres qu'une armée russe de 40,000 hommes est en marche vers Pékin. Cette nouvelle est donnée naturellement sous toutes réserves.

Déclarations du gouvernement anglais

Aujourd'hui, à la Chambre des communes, M. Broderick, secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, a fait les déclarations suivantes :

— Le gouvernement n'a pas confirmation du massacre des européens à Pékin. Aucune marche en avant n'étant possible sans augmenter les troupes, une demande a été faite au Japon à ce sujet. On attend sa réponse.

L'Angleterre a prévenu le ministre de Chine à Londres que les autorités de Pékin seraient responsables des mauvais traitements contre les Européens.

Le Ministre n'est chargé de prévenir les autorités.

M. Broderick dit qu'il ignore que l'amiral américain se soit opposé à l'idée d'attaquer les forts de Takou.

L'amiral Bruce télégraphie que les amiraux agissent de concert parfait.

M. Broderick doute qu'il y ait en Chine un gouvernement organisé contre lequel l'Angleterre puisse se déclarer en état de guerre.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A LILLE

Les ouvriers de l'usine Mollet-Fontaine et Cie, rue Gustave-Testelin, ont quitté le travail hier, à onze heures du matin, au nombre de 25.

Cette grève a pour cause le bruit du renvoi de M. Boutlonnet, directeur de l'usine. Celui-ci est très aimé des ouvriers qui réclament son maintien.

Le départ de M. Boutlonnez qui est depuis vingt ans dans cette maison serait la conséquence d'un vif entretien que celui-ci aurait eu avec M. Lambiois, associé de Mme Mollet et au cours duquel il aurait été malmené.

Les ouvriers ont envoyé une délégation à Mme Mollet-Fontaine qui a déclaré ne pouvoir leur accorder satisfaction.

Hier soir, à 7 h. 1[2, les délégués ont rendu compte auprès de leurs camarades de l'entrevue qu'ils avaient eue avec les patrons ainsi que d'autres démarches faites précédemment.

Après un vote au scrutin secret, la grève a été acclamée à l'unanimité moins 13 voix et 7 bulletins blancs.

Une lettre a ensuite été rédigée et sera remise ce matin à Mme Mollet-Fontaine.

Les ouvriers demandent une nouvelle entrevue à laquelle assisteraient MM. Lambiois et Boutlonnez.

Ils demandent également à se faire assister par le citoyen Lelou, secrétaire général de la Fédération des syndicats, et par les citoyens Larose et Bour, délégués du syndicat de la métallurgie.

Avant de se séparer, les grévistes ont entendu une causerie sur « l'Utilité des Syndicats. »

Nous espérons que Mme Mollet accédera au désir exprimé par ses ouvriers et que le conflit prendra fin aujourd'hui.

A ROUBAIX

Mercredi, à 6 h. 45 du matin, 35 ouvriers chaudronniers, occupés à la chaudronnerie Fraignac et fils, rue de Lille, se sont mis en grève, demandant que les heures de travail de nuit et les heures de travail du dimanche soient comptées doubles et payées en conséquence.

— Chez M. Brandt fils, chaudronnier, rue de l'Alouette, 5 ouvriers chaudronniers, désireux de faire cause commune avec leurs camarades de Tourcoing et de Roubaix avec lesquels ils sont syndiqués, se sont également mis en grève hier matin, formulant les mêmes revendications.

Les patrons chaudronniers de Roubaix et de Tourcoing se sont réunis mardi soir au café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, pour examiner les revendications de leurs ouvriers, et transmettre une réponse au Syndicat des ouvriers chaudronniers de Tourcoing.

Voici ce qu'ils ont voté :

Article 1. — Acceptant la journée de onze heures. 2. Le quart d'heure supplémentaire à l'heure est accordé pour le vieux. 3. Ledit quart d'heure pour le neuf est rejeté.

Article 2. — 1. La journée de travail partira de 6 heures du matin à 6 heures le soir. 2. Le travail de nuit partira une heure après l'arrêt habituel de l'atelier et sera payé à raison de deux heures pour une, dehors comme à l'atelier.

Article 3. — Les heures effectives seront comptées de l'heure réglementaire du travail de nuit jusqu'à l'arrêt et seront comptées doubles.

Article 4. — Le travail du dimanche sera compté à raison de trois heures pour deux, (soit une demi heure supplémentaire à l'heure), pour les heures effectives de travail partant de 6 heures le matin à 7 heures le soir. Si le travail n'était pas terminé à cette heure, les heures effectives passées en plus seront comptées comme pour le travail de nuit soit heures doubles.

Article 5. — Le temps de la route sera compris comme travail et avec supplément pour le vieux seulement.

Article 6. — Il sera accordé à l'ouvrier allant exécuter un travail hors d'un rayon de trois kilomètres un déplacement de 1 fr. 25.

Article 7. — Tout ouvrier voulant avoir droit au supplément devra fournir une somme d'heures effectives de travail fixée à 61 heures. Toutes les heures dépassant ce chiffre formeraient les heures supplémentaires.

Ces dispositions ont été communiquées au comité de la grève.

Mercredi matin, les grévistes ont fait savoir à leurs patrons qu'ils n'acceptaient pas les dispositions de plusieurs articles.

Une nouvelle réunion des patrons s'est tenue, mercredi après-midi, à quatre heures, au café Lecry également. Les décisions prises la veille ont été maintenues. L'article additionnel suivant a été voté. Le supplément pour le montage du neuf ne sera accordé qu'autant que l'usine ou doit se faire le travail, se trouvera à une distance supérieure à cinq kilomètres de l'atelier.

Suivent les signatures de :

Antoine Fraignac et fils, Alphonse Voreux, Mercier, Carré, Bertrand, Leplat, Mariage, Adolphe Leong, Zinugroff, Delhaie.

Le Syndicat des ouvriers chaudronniers a, de son côté, adressé la lettre suivante aux patrons chaudronniers en cuivre de Roubaix-Tourcoing :

« A Messieurs les patrons chaudronniers en cuivre, de Roubaix-Tourcoing.

» Messieurs,

» Depuis cinq ans que nous prenons patience, que nous réclamons, afin d'éviter les discussions avec Messieurs les industriels, un règlement nous avons, et vous avez bien voulu le reconnaître vous-mêmes, épuisé tous les moyens de conciliation. Nous sommes les premiers à regretter que la cessation du travail soit générale, mais il ne faut pas non plus faire croire au public que nos réclamations sont exagérées et que nous avons tout ce que nous demandons. Exemple : l'incident a éclaté chez M. Tolilliez-Voreux, parce que les ouvriers avaient dû commencer le 29 juin, leur journée à 4 heures du matin et travailler jusque 11 heures du soir et le samedi le supplément ne leur fut pas payé.

» Notre métier est trop pénible pour que nos heures supplémentaires soient payées au même taux que celles de la journée, et si nous réclamons un règlement, c'est afin d'éviter les conflits.

» Nous voulons jusqu'au bout prouver notre bonne volonté en soutenant nos droits. Nous avons accepté de n'avoir de supplément, pour le neuf, que passé un rayon de cinq kilomètres.

» Nos patrons nous répondent ceci : nous donnerons double aux ouvriers mais après 61 heures de travail effectif compté ; 6 heures le lundi et 5 jours à 11 heures, ce qui fait 61 heures de travail effectif. Malheureusement notre métier nous force presque toujours à travailler la journée du dimanche.

Ces Messieurs ne veulent pas compter ces heures comme heures de travail effectif, de façon que l'ouvrier qui aura travaillé un dimanche entier et qui voudra se reposer le lundi, se trouvera dans l'impossibilité d'avoir droit au supplément, après l'heure que nous réclamons.

Nous considérons que cet article de leur règlement est contraire à la loi, qui exige un repos hebdomadaire d'un jour. Que ces Messieurs veuillent bien rayer cet article et le conflit sera clos immédiatement.

En terminant, nous tenons à déclarer que nous nous refuserons à toute nouvelle polémique par voie de la presse.

Notre intention ici, n'a été que de répondre à la note parue dans le journal du 5 juillet.

Le Syndicat.

UNE CHUTE DE 70 MÈTRES à Vermelles

Un ouvrier mineur tué

Un terrible accident s'est produit avant-hier, à Vermelles, dans la fosse n° 3 de la Compagnie des mines de Béthune.

Un jeune homme de 18 ans, le nommé Alphonse Prouvet, né à Saint-Omer, le 1er juin 1882, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes

Il fut chargé d'aller préparer des « baroutis » au haut du puits Saint-Henri, à l'étage de 305 mètres. Mais, Prouvet, qui ne travaillait dans la mine que depuis six jours, était peu au courant des usages : il se trompa de côté et tomba du haut du puits avec un « barout » faisant une chute de 70 mètres.

Quand on le releva, l'infortuné jeune homme avait cessé de vivre. Son corps était tout meurtri.

On ne sait pas si cette malheureuse victime du travail a des parents.

La responsabilité de cet accident incombe à la Compagnie, car s'il y avait eu une barrière au puits, Prouvet n'aurait pu tomber.

Dernière Heure

La Guerre en Chine

L'Empereur et l'Impératrice de Chine

EMPOISONNÉS

Londres, 5 juillet. — Suivant une dépêche datée de Shanghaï, 4 juillet, l'Empereur s'est suicidé le 19 juin en absorbant de l'opium que l'a forcé de prendre le prince Tuan.

L'impératrice douairière a suivi le même exemple, mais elle a survécu, le poison n'ayant réussi qu'à la rendre folle.

Ces faits ont été déclarés officiellement en présence des fonctionnaires du consulat allemand.

Une autre dépêche de Shanghaï, aux journaux, annonce que de grandes inondations se sont produites à Fou-Tchéou. Plusieurs ponts ont été submergés. Les dommages sont considérables.

Les étrangers ont souscrit plus de 20,000 francs pour venir en aide aux indigènes.

Arrivée de renforts français

Che fou, 5 juillet. — Un détachement de 800 Français avec 4 batteries d'artillerie de campagne, est arrivé à Ta ou.

La saison des pluies commence et la marche des convois va être rendue difficile par les inondations probables. Il sera sans doute impossible à une expédition de s'avancer dans l'intérieur avant l'automne.

300.000 Chinois autour de Pékin

D'après une dépêche arrivée à Londres, plus de 300.000 Chinois armés, commandés par le prince Tuang et le général Nier, sont massés autour de Pékin.

Une dépêche officielle russe

Saint-Pétersbourg, 5 juillet. — Le vice-amiral Alexéïef, télégraphie le premier juillet de Port Arthur au chef de l'état-major de la marine :

Les nouvelles suivantes de Pékin qui datent du 23 juin, et qui sont dignes de foi, ont été reçues le 30 juin à Tientsin :

Le ministre d'Allemagne a été assassiné par des soldats chinois au moment où il se rendait au Tsung-li-Yamen. Il a expiré dans le palais.

La légation de Russie a été détruite à moitié. Toutes les autres légations ont été incendiées, à l'exception de celles d'Angleterre, de France et d'Allemagne dans lesquelles tous les Européens et les troupes de débarquement se sont rassemblés. Ces légations sont cernées par les Boxers ; le manque de vivres commence à s'y faire sentir. La situation est critique ; des secours sont nécessaires.

Environ 30,000 hommes de troupes ont été concentrés à Pékin.

La délivrance des étrangers impossible

A PÉKIN

Vienne, 5 juillet. — Le commandant du navire austro-hongrois *Zenta* télégraphie : « Un courrier de Pékin mande que la légation austro-hongroise est probablement détruite. La délivrance est actuellement impossible ».

L'AMIRAL SEYMOUR BLESSÉ

Horribles cruautés des Chinois

L'amiral Seymour a été blessé dans sa maison, à Tien-Tsin, par un Chinois.

Le bruit court que les Chinois mutilent d'une façon horrible les cadavres des soldats étrangers, les blessés et les prisonniers sont traités par eux avec la plus grande cruauté.

Les pertes chinoises autour de Tien-Tsin ont été de 7 à 8,000 hommes.

Terrible explosion dans une épicerie

Cinq personnes brûlées

Auxerre, 5 juillet. — Hier soir, à onze heures, une explosion s'est produite dans une épicerie à la suite d'un commencement d'incendie de bonbonnes d'essence.

Cinq personnes ont été brûlées. Ce sont M. Gogois, sa femme, un brigadier de police et deux employés.

On les a transportées à l'hospice.

M. Gogois est mort à trois heures cette après-midi. On a des inquiétudes sur l'état des autres blessés.

Terribles accidents à New-York

Plus de 1.300 victimes

New-York, 5 juillet. — Aujourd'hui, sur le chemin de fer de l'Ohio, par suite d'une erreur d'aiguillage, une locomotive est allée se heurter contre un réservoir de gazoléine. Une terrible explosion s'est produite.

Six ouvriers du